

Conseil Communautaire du 9 mai 2023 à 19 h 00

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR:

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023
- Election de 2 nouveaux vice-président(e)s
- Modification de la constitution du Bureau communautaire

INFORMATION/QUESTIONS DIVERSES

- Décisions
- Questions diverses (le cas échéant)

DATE CONVOCATION:

21 avril 2023

PRESIDENT DE SÉANCE :

Monsieur Régis LHOMME, 1er Vice-président

ÉTAT DES PRESENCES :

Présents: 50

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
AISY-SUR-ARMANÇON	M. MURAT Olivier	
	M. DELAGNEAU Emmanuel	
ANCY-LE-FRANC	M. DICHE Jean-Marc	
	M. ROBETTE Jacques	
ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTEUIL-SUR- ARMANÇON	M. MUNIER Patrice	,
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean- Claude	
BERNOUIL	M. FOURNILLON Dominique	
CHENEY	M. CALONNE Marc	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	
CRUZY-LE-CHATEL	M. DURAND Thierry	M. BRIGAND Jean-Pierre
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José	
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Éric	

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
DYE	M. DURAND Olivier	
	Mme JOUVEY Maryline	
EPINEUIL	Mme SAVIE EUSTACHE	
	Françoise	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. CAILLIET Jean- Bernard	
FLOGNY LA CHAPELLE	M. DEPUYDT Claude	
FULVY	M. HERBERT Robert	
GIGNY	M. REMY Georges	
JULLY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	Mme RIS Jeannine	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	
PIMELLES	M. RETIF Adrien	
	M. FOREY Vincent	
RAVIERES	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SAINT-MARTIN-SUR-	M. LEMAIRE Benjamin	
ARMANÇON	W. LEWAIKE Benjamin	
SENNEVOY-LE-BAS	A MARONNATA	Mme RAOUX Roseline
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean- Louis	
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine	
STIGNY	Mme DOLLIER Anne	
	M. DELPRAT Éric	
TANLAY	M. ROY Yohan	
	Mme YVOIS Caroline	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY	M. SABOURIN Sébastien	
TONNERRE	Mme ELBACHIR Nicole	
TONNERRE	M. HAMAM Nabil	
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	M. SOEHNLEN Pascal	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VIREAUX	M. PONSARD José	
VIVIERS		Mme JOUSSEAU Catherine
YROUERRE	M. PIANON Maurice	M. ZANIN Alain

Excusé(s) ayant donné pouvoir : 6

Communes	Conseillers titulaires	A donné pouvoir à		
CHASSIGNELLES	Mme JÉRUSALEM Anne	M. LHOMME Régis		
MOLOSMES	M. BUSSY Dominique	M. LEONARD Jean- Claude		
PERRIGNY-SUR- ARMANÇON	Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie	M. GONON Jean-Louis		
SAMBOURG	M. PARIS Stéphane	M. PONSARD José		
TONNERRE	M. MANUEL Lucas	M. CALONNE Marc		
TRONCHOY	M. DEZELLUS Emmanuel	M. LEMAIRE Benjamin		

Absent(s) $excus\acute{e}(s)$: 5

Communes	Conseillers titulaires
FLOGNY LA CHAPELLE	Mme DRUJON Nathalie
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge
TONNEDDE	Mme AGUILAR Dominique
TONNERRE	M. LETRILLARD Laurent
VILLON	Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine

$\underline{Absent(s) non-excus\acute{e}(s)}: 14$

Communes	Conseillers titulaires				
ARGENTENAY	M. TRONEL Michel				
BAON	M. CHARREAU Philippe				
GLAND	Mme CAMUS-NEYENS Sandrine				
LEZINNES	M. BRUMEAUX Michel				
	Mme BAILICHE Bahya				
	M. CLECH Cédric				
	M. DROUVILLE Michel				
	Mme DUFIT Sophie				
TONNERRE	M. FICHOT Jean-François				
TONNERRE	M. LENOIR Pascal				
	Mme ORGEL Émilie				
	Mme PRIEUR Chantal				
	M. ROBERT Christian				
	Mme TOULON Sylviane				

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Jeannine RIS

La séance s'est ouverte le 9 mai 2023 à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, 1^{er} Vice-président.

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Bonsoir à tous, je souhaite vous dire quelques mots.

Chers collègues,

Je voulais tout d'abord que l'on ait une pensée pour Anne JÉRUSALEM qui n'est pas encore avec nous ce soir et qui m'a demandé de la remplacer. J'espère qu'elle nous reviendra bientôt.

Nous sommes réunis ce soir afin d'élire 2 vice-présidents de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » en lieu et place des 2 vice-présidents qui ont récemment démissionné. Les 2 nouveaux vice-présidents que nous élirons ce soir auront les mêmes attributions et les mêmes rangs que précédemment, à savoir les 2ème et 5ème vice-présidents.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et comme indiqué dans la note envoyée en amont de ce conseil, les remplaçants seront élus au scrutin secret uninominal à 3 tours si nécessaire (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour).

De nombreux chantiers sont déjà engagés par la collectivité: il faudra poursuivre ce travail collectif avec calme et sérénité. Être élus de la communauté de communes, s'est œuvrer pour le bien de notre territoire, c'est être responsables et pleinement investi dans nos missions. C'est pourquoi il est nécessaire, mes chers collègues, que les 2 vice-présidents que nous allons élire tout à l'heure, soient disponibles, engagés pour le territoire et animés par l'intérêt général sans posture politique.

Chacun de vous est placé par ordre alphabétique, comme nous l'avions fait pour l'élection de la présidente à cause de la COVID (et finalement nous nous sommes rendus compte que c'était beaucoup plus rapide de faire comme ça plutôt que d'avoir à se déplacer et ça évite les allés et venus), afin que les agents de la CCLTB puissent facilement passer avec l'urne, dans laquelle vous glisserez tout à l'heure votre vote et vous faire signer la feuille d'émargement.

Je vous rappelle que le conseil communautaire du mois de juin prévu, à l'origine, le 22, ne pourra se tenir le 22 pour cause d'une grande réunion du SMBVA, ni le 21 pour cause de la fête de la musique. Ça sera donc le 20. Je vous donne aussi quelques dates, même si je pense que vous les recevrez par Emeline très rapidement : il y aura une conférence des maires (nous n'en avons pas fait depuis longtemps) le 6 juin ; il y aura la réunion des Pactes des territoires du CD89 le 7 juin ; le bureau, la date n'a pas changé, aura lieu le 13 juin ; et donc le conseil communautaire le 20 juin.

Je vous donne lecture des pouvoirs, absents et excusés.

Excusés ayant donné pouvoir

Monsieur Emmanuel DEZELLUS a donné pouvoir à Monsieur Benjamin

Madame Anne JÉRUSALEM m'a donné son pouvoir

Madame Anne-Marie DAL DEGAN MASCREZ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis GONON

Monsieur Stéphane PARIS a donné pouvoir à Monsieur José PONSARD Monsieur Lucas MANUEL a donné pouvoir à Monsieur Marc CALONNE Monsieur Dominique BUSSY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude LEONARD

Les absents excusés Madame Nathalie DRUJON Madame Nadine CHAMPAGNE-MANTEAU Madame Dominique AGUILAR Monsieur Laurent LETRILLARD Monsieur Serge BETHOUART

Les absents non-excusés
Monsieur Michel TRONEL
Monsieur Philippe CHARREAU
Madame Sandrine CAMUS-NEYENS
Monsieur Michel BRUMEAUX
Madame Bahya BAILICHE
Monsieur Cédric CLECH
Monsieur Michel DROUVILLE
Madame Sophie DUFIT
Monsieur Jean-François FICHOT
Monsieur Pascal LENOIR
Madame Émilie ORGEL
Madame Chantal PRIEUR
Monsieur Christian ROBERT
Madame Sylviane TOULON

Nous pouvons remercier la majorité de TONNERRE de sa présence.

Comme c'est un conseil communautaire électif qui est dédié aux élections des remplaçants des 2 vice-présidents, il n'y avait pas lieu de faire un bureau communautaire.

Lecture de l'ordre du jour

Nous devrons nommer un ou une secrétaire de séance.

Nous aurons à discuter de l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 mars.

Nous aurons l'élection des 2 vice-présidents.

Nous aurons 2 autres délibérations : il y a au moins un des membres du bureau qui a démissionné et, en fonction des personnes qui seront élues, il faudra que l'on décide si l'on souhaite remplacer les membres du bureau manquants ou si l'on modifie la composition du bureau. Dans le cas où l'on décide de les remplacer, il faudra qu'on élise un, deux ou trois membres du bureau.

Ensuite, comme habituellement, il y aura les décisions et les questions diverses.

Qui souhaite être secrétaire de séance ?

Madame Jeannine RIS accepte le secrétariat de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

🖊 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 février 2023

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Vous avez tous reçu le procès-verbal de la réunion du 30 mars. Y a-t-il des commentaires, des remarques ou des points que vous souhaitez rectifier?

Le procès-verbal du 30 mars 2023 est adopté.

Monsieur Régis LHOMME: Nous commencerons par élire le 2ème vice-président qui est en charge du Tourisme et qui remplacera Monsieur Cédric CLECH. Le COMEX a reçu une candidature de Monsieur Sébastien SABOURIN qui est ici présent, qui a été très actif dans le tourisme lors de la mandature précédente. Y a-t-il d'autres candidat?

Non. Monsieur SABOURIN, vous pouvez vous présenter avant de passer au vote.

Monsieur Sébastien SABOURIN: Bonsoir à tous. Je m'appelle Sébastien SABOURIN. Je suis le 1^{er} adjoint de la commune de TISSEY et je suis ouvrier viticole de profession. Si je me présente à vous ce soir pour la commission Tourisme, c'est tout simplement car je veux m'impliquer un peu plus que ce que je faisais avant. En effet, cela fait un peu plus de 10 ans que je suis dans cette commission. Je pense être un membre assez actif. J'ai monté le label Vignobles et Découvertes qui m'a pris 2 ans de travail car nous étions les seuls dans la région qui n'étions pas labellisé (Chablis était labellisé ainsi que le Châtillonnais). Comme nous étions les seuls à ne pas être labellisés, je trouvais important d'avoir ce label. J'ai donc travaillé avec le Département pour qu'on soit labellisé. J'ai également trésorier de l'office du tourisme pendant un an avant la fusion avec Chablis. J'en ai profité pendant ce temps-là pour refaire tous les chemins de randonnée avec la présidente de la fédération de l'Yonne : tous les chemins ont été répertoriés et retracés. Cela a facilité la tâche lors de la fusion et que nous avons mis tous les chemins de randonnée sur la table. Nous avons de la chance car tous les chemins sont d'oreset-déjà opérationnels, ce qui n'est pas le cas de nos amis du chablisien où il y a encore un très gros travail à faire.

J'ai encore beaucoup de projets : certains sont ambitieux, d'autres le sont moins. Mais je crois en ce territoire. Je ne vais l'apprendre à personne : nous avons un potentiel important. Au niveau du tourisme, cela peut-être un levier économique très important aussi. Donc je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire. En tout cas, j'en ai l'ambition et la motivation.

Merci de votre attention.

Applaudissements.

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Il n'y a pas d'autre candidat mais nous allons procéder au vote.

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u> (hors micro): J'aimerais bien prendre la parole s'il vous plaît.

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Ce n'est pas prévu mais si vous voulez...

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u> (hors micro): C'est un passe-droit ou pas?

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Etes-vous candidat ou pas?

Monsieur Benjamin LEMAIRE (hors micro): Non.

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Il n'y a donc pas raison à ce que vous preniez la parole. Vous avez déjà posé beaucoup de questions diverses que l'on verra à la fin.

Monsieur Benjamin LEMAIRE (hors micro): Mais ce n'est pas normal...

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Ou vous êtes candidat et vous avez des choses à dire et vous présentez un programme ou vous n'êtes pas candidat et nous passons au vote.

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u> (hors micro): Non, je ne suis pas candidat mais j'ai le droit de dire des choses...

Monsieur Régis LHOMME : Nous nous arrêtons-là et nous passons au vote.

Bien entendu, sur le bulletin, vous écrivez le nom du candidat si vous le souhaitez, sinon vous laissez en blanc. Son nom : SABOURIN mais je pense que si vous écrivez Sébastien ce sera tout de même valable.

Deux agents administratifs de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » se chargent de passer l'urne et de faire signer la feuille d'émargement.

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Le scrutin est clos. J'ai besoin de 4 volontaires pour le dépouillement.

Mesdames Nicole ELBACHIR, Delphine GRIFFON, Catherine JOUSSEAU et Monsieur Jean-Louis MARONNAT se portent volontaires et procèdent au dépouillement.

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u>: Total des bulletins: 54; Total des suffrages exprimés: 49; Majorité absolue: 25.

Monsieur Sébastien SABOURIN obtient 45 voix.

Madame Pierrette GIBIER obtient 1 voix.

Monsieur Benjamin LEMAIRE obtient 3 voix.

Blancs et nuls: 5

Le total est bien de 54.

Monsieur Sébastien SABOURIN est élu.

Applaudissements.

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Sébastien, je vous invite à venir prendre la place qui sera désormais la vôtre.

Nous poursuivons avec l'élection du 5^{ème} vice-président. Nous avons reçu la candidature de Monsieur Jean-Marc DICHE. Cette candidature est aussi soutenue par le COMEX mais, au préalable, je vais demander s'il y a d'autres candidats pour ce poste qui est donc celui de vice-président en charge de la commission « Aménagement du territoire » avec un gros challenge avec le PLUi.

Y a-t-il d'autres candidats?

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Moi!

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Monsieur DICHE, vous vous présentez et Monsieur LEMAIRE se présentera après.

Monsieur Jean-Marc DICHE: Bonjour à toutes et tous. Je me présente: Jean-Marc DICHE, je suis 1er adjoint à ANCY-LE-FRANC. J'ai aujourd'hui la chance d'être bientôt en retraite. Je ne travaillerai plus à partir de fin juillet et je serai donc disponible à temps plein pour ce nouveau poste si vous m'élisez. J'ai été viceprésident au développement durable à l'époque de la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-Le-Franc et nous avions, à l'époque, fait la fusion avec Monsieur Didier BAUDOIN qui était mon collègue du côté de la Communauté de Communes du Tonnerrois. Nous avions, à l'époque, travaillé en bonne intelligence : les gens s'écoutaient, se parlaient. Nous avons réussi la fusion qui n'était quand même pas gagnée d'avance, qui était en plus un peu forcée. Cette fusion s'est passée de façon correcte. La redevance incitative sur laquelle nous travaillions avec Monsieur BAUDOIN a été passée également. Après un premier refus du côté d'ANCY-LE-FRANC, nous l'avons expliquée plusieurs fois et nous avons réussi à faire la redevance incitative sur les deux communautés de communes réunies. Donc, ce que je propose d'abord, c'est d'être à l'écoute de tous puisque la prochaine phase du PLUi sera de rencontrer les communes une par une et se mettre d'accord sur ce que l'on met dans ce PLUi. Dernier point - mais c'est quand même un sujet peut-être un peu délicat, ce PLUi -, vu qu'en ce moment c'est la mode de la transparence, je vais quand même vous dire que je suis propriétaire d'un pavillon à ANCY-LE-FRANC, avec un petit terrain autour. Je n'ai pas de terrain sur le Tonnerrois à part ça. Aucun membre de ma famille n'est également propriétaire sur le Tonnerrois. Nous n'avons aucun intérêt à « pousser » le PLUi dans notre sens ou dans l'autre, sur ANCY-LE-FRANC en particulier. Je vous remercie.

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u>: Merci. Je tiens à dire que j'ai fait un refus de vote sur le dernier vote: je n'ai donc pas pu voter pour moi, ni pour Madame GIBIER.

En préambule, je voulais juste dire et faire remarquer à celles et ceux qui nous regardent sur Facebook que nous sommes moins nombreux - vous l'avez fait remarquer un peu ironiquement d'ailleurs, Régis, en tant que délégué présent -, et que, je pense, si je ne trompe pas, tous les élus de la majorité de TONNERRE sont absents. Nous sommes d'accord là-dessus. Cela doit nous interpeller, forcément! Tout comme le vote du dernier conseil communautaire concernant le budget doit aussi nous interpeler ou devrait nous/vous interpeler. Au regard d'une certaine censure, je ne suis pas certain que le message soit bien passé. Je l'ai dit et je le redis: il y a pas mal de dossiers qui me posent problème. L'absence d'un projet économique d'envergure à mi-mandat pour notre territoire. L'absence de la présidence (au-delà de la personne), l'absence d'une présidence depuis plusieurs semaines, sans visibilité et je suis certain que je ne suis pas le seul à me poser des questions là-dessus. Est-ce normal ce manque de communication? A ce point? Suis-je le seul à trouver ça anormal ? J'ai cru entendre/comprendre, que vous alliez enfin mettre en place une commission des finances. J'ai cru entendre/comprendre, que vous alliez enfin ouvrir le débat sur le sujet de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Pourquoi avoir attendu si longtemps ? Pour quelles raisons?

Monsieur Régis LHOMME: Vous êtes censé dire pourquoi vous voulez être viceprésident et pas faire une campagne électorale. Je suis désolé. Nous parlons de l'aménagement alors dites-nous ce que vous pouvez faire pour l'aménagement, quel sera votre apport à ce sujet. Sinon, c'était complètement hors sujet.

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u>: Régis, vous avez beaucoup plus d'expérience que moi. Il faut que vous me laissiez aller jusqu'au bout de mon propos et ne pas m'interrompre. Ce n'est pas la première fois que je vous le dis.

Monsieur Régis LHOMME : Alors soyez concis.

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u>: La prochaine fois, vous allez m'écrire le texte que je dois écrire et je le lirai, à ce moment-là.

Monsieur Régis LHOMME: Je ne suis pas sûr que vous le lisiez.

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u> (propos hors micro) : Ce n'est pas le sujet du jour!

Monsieur Benjamin LEMAIRE : Je dois dire ce que vous voulez...

<u>Madame Véronique BURGEVIN</u> (propos hors micro): Non. Vous devez présenter un programme, votre projet. Voilà!

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u> (propos hors micro): Il y a un programme ou pas?

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Vous avez fini? Vous voulez prendre la parole?

<u>Madame Véronique BURGEVIN</u> (propos hors micro) : On entend toujours la même chose...

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Mais, vous ne pouvez pas changer de disque?

<u>Madame Véronique BURGEVIN</u> (propos hors micro): Non parce que nous entendons toujours la même chose... C'est vous le disque, ce n'est pas nous.

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Il y a quelques mois, il y a des délégués qui ont pris la parole pour parler du sujet du respect. Est-ce que j'ai été irrespectueux envers des gens ici?

J'ai appris qu'on nous appelait « Les 3 mousquetaires », avec Pascal LENOIR et Emmanuel DEZELLUS...

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u> (propos hors micro): Encore une fois, c'est hors sujet. Je suis désolé mais ce n'est pas une propagande.

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Je ne peux pas aller au bout de mon propos...

Je ne suis pas contre l'autodérision sur les Facebook ou, plus drôle, de vous appeler les Dalton...

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u> (propos hors micro): Nous n'en avons pas besoin de leçon de morale.

<u>Monsieur Benjamin LEMAIRE</u>: Mais je ne fais aucune leçon de morale. Je parle d'une notion de respect! Et je parle pour notre territoire...

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u> (propos hors micro): C'est irrespectueux pour moi.

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Ah bon! Il faudra m'expliquer pourquoi.

Je vais être bref: pourquoi cette histoire de commission n'est pas à l'ordre du jour? Nous aurions pu débattre directement du cadre, des objectifs, des enjeux de cette nouvelle commission. Pourquoi encore attendre?

Monsieur SABOURIN, je vous félicite. Vous vociférez et vous rugissez un peu moins que la dernière fois. Je comprends car, au regard de la position que vous avez visée ce soir, cela va vous demander un peu plus d'impartialité dans vos prises de parole, surtout un peu plus de quiétude, un peu moins de bouillonnement mais je pense que nous sommes d'accord.

Non, nous ne sommes pas d'accord?

<u>Monsieur Sébastien SABOURIN</u> (propos hors micro) : Si si. Mais je pourrais ne pas être d'accord du fait que je pense que je suis assez tempéré dans mes propos, en général...

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Pas la dernière fois...

<u>Monsieur Sébastien SABOURIN</u> (propos hors micro): La dernière fois j'étais peutêtre un peu énervé mais en commission Tourisme ça se passe très bien avec les gens de la commission qui ne sont pas ici présents.

Monsieur Benjamin LEMAIRE : Je vous félicite et j'en suis ravi.

Je pense que nous avons un grand besoin d'apaisement entre nous. Entre nous. Je l'ai dit l'autre fois.

<u>Un élu</u> (propos hors micro) : Ah bon?

Monsieur Benjamin LEMAIRE: Oui. Vous n'êtes peut-être pas d'accord mais c'est ce que je pense. Le territoire en a grandement besoin. Les habitants du territoire en ont grandement besoin. Il faudrait une gouvernance avec un peu plus d'ouverture et de transparence, moins de censure pour ce soir. Je ne pense pas qu'on en prenne le chemin. Pour cette raison, finalement, je ne me présente pas. Merci.

Monsieur Régis LHOMME : Je trouve cela assez lamentable mais chacun jugera.

Puisque nous n'avons qu'un seul candidat, nous allons pouvoir commencer à voter avec des gens sérieux. Son nom : Jean-Marc DICHE.

Deux agents administratifs de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » se chargent de passer l'urne et de faire signer la feuille d'émargement.

Mesdames Nicole ELBACHIR, Delphine GRIFFON, Catherine JOUSSEAU et Monsieur Jean-Louis MARONNAT procèdent au dépouillement.

<u>Monsieur Jean-Louis MARONNAT</u>: Total des bulletins: 54; Total des suffrages exprimés: 49; Majorité absolue: 25.

Monsieur Jean-Marc DICHE obtient 42 voix et est élu.

Monsieur Emmanuel DEZELLUS obtient 2 voix.

Monsieur Benjamin LEMAIRE obtient 5 voix.

Blancs et nuls: 5

Le total est bien de 54.

Applaudissements.

• **Délibération n° 42-2023 : ADMINISTRATION GENERALE** – *Election* – Election de nouveaux vice-présidents

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1 et L. 5211-9,

Vu la délibération n° 34-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 15 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents,

Vu la délibération n° 87-2021 du conseil communautaire de la CCLTB du 30 septembre 2021 supprimant un poste de vice-président et modifiant la composition du bureau communautaire,

Vu les courriers de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 23 mars 2023 acceptant les démissions de Monsieur Cédric CLECH et Madame Emilie ORGEL de leur fonction respective de 2^{ème} Vice-président et 5^{ème} Vice-présidente,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

DÉCIDE

De proclamer les résultats suivants :

Deuxième vice-président :

Monsieur Sébastien SABOURIN est proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

Cinquième vice-président :

Monsieur Jean-Marc DICHE est proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

♣ *Modification de la constitution du Bureau communautaire*

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Comme vous le savez, le bureau communautaire est composé de la présidente, des vice-présidents et de 18 membres qui avaient été « désignés » dans les commissions.

Monsieur Thomas LEVOY, qui était membre du bureau, a démissionné pour être remplacé par Monsieur Sébastien SABOURIN comme conseiller communautaire. Sébastien est membre de droit du bureau car il est vice-président.

La question que nous vous posons ce soir est de savoir si vous souhaitez qu'on garde un bureau avec une présidente, 6 vice-présidents et 17 membres ou souhaitez-vous un 18ème membre en remplacement de Monsieur Thomas LEVOY?

Je pense que vous allons simplement voter à main levée.

• **Délibération n° 43-2023 : ADMINISTRATION GENERALE** – Vote sur la modification ou le maintien de la composition du bureau communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 33-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 15 juillet 2020 approuvant la composition du bureau communautaire aux seuls membres de l'exécutif (soit la présidente et 7 vice-présidents),

Vu la délibération n° 80-2020 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) en date du 8 octobre 2020 portant modification de la composition du bureau communautaire en y ajoutant 18 autres membres,

Vu la délibération n° 81-2020 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 8 octobre 2020 portant élection des 18 autres membres du bureau communautaire,

Vu la délibération n° 87-2021 du conseil communautaire de la CCLTB en date du 30 septembre 2021 modifiant la composition du bureau communautaire comme suit :

- La président,
- 6 vice-présidents,
- 18 autres membres,

Vu le courrier en date du 13 avril 2023 de Monsieur Thomas LEVOY, Maire, Conseiller communautaire titulaire de la commune de TISSEY et membre du bureau communautaire, annonçant sa démission de son mandat de Conseiller communautaire et, par voie de conséquence, de son poste de membre du bureau communautaire,

Le président de séance invite les conseillers communautaires à se prononcer :

- Soit pour modifier la composition du bureau communautaire comme suit :
 - o La présidente,
 - o 6 vice-présidents,
 - o 17 autres membres.
- Soit pour maintenir la composition du bureau communautaire, soit :
 - o La présidente,
 - o 6 vice-présidents,
 - o 18 autres membres.

Dans cette hypothèse, l'élection d'un (de) nouveau(x) membre(s) du bureau communautaire au scrutin secret à la majorité absolue doit avoir lieu.

	56	pour la modification	
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	pour le maintien	
	0	abstention	

MODIFIE la composition du bureau communautaire comme suit :

- o La présidente,
- o 6 vice-présidents,
- o 17 autres membres,

PREND NOTE que Monsieur Thomas LEVOY ne fait plus partie des membres du bureau.

DIT que, conformément à la délibération n° 81-2020 du conseil communautaire du 8 octobre 2020, les 17 autres membres du bureau communautaire sont donc :

- Madame Véronique BURGEVIN,
- Monsieur Eric DELPRAT,
- Monsieur Claude DEPUYDT,
- Monsieur Olivier DURAND.
- Monsieur Thierry DURAND,
- Monsieur François FLEURY,
- Monsieur Rémy GAUTHERON,
- Madame Pierrette GIBIER,
- Monsieur Jean-Louis GONON,
- Monsieur Jean-Luc GOUX,
- Monsieur Lucas MANUEL,
- Monsieur Jean-Louis MARONNAT,
- Madame Chantal PRIEUR,
- Monsieur Dominique PROT,
- Monsieur Christian ROBERT,
- Monsieur Yohan ROY,
- Madame Sylviane TOULON.

♦ Information/Questions diverses

♣ <u>Décisions</u>

Monsieur Régis LHOMME : Il n'y a pas de décision.

Questions diverses (le cas échéant)

<u>Monsieur Régis LHOMME</u>: Nous avons eu 3 questions diverses. Ces questions n'appellent ni vote ni commentaire.

Les 3 viennent de Monsieur Benjamin LEMAIRE.

1ère question

« Bonjour,

Je reviens sur la question des risques psycho-sociaux encourus par les agent(e)s de la CCLTB.

Mal être au travail et de nombreux arrêts maladie, pourriez-vous nous éclairer sur cette situation qui, au-delà du questionnement, inquiète ?

Quelles sont les actions mises en place pour prévenir ces risques et quels sont les leviers pour les régler ?

Salutations distinguées, Benjamin LEMAIRE »

Je vais vous faire une réponse qui est assez longue.

Lors du conseil communautaire en date du 30 mars dernier, vous nous avez déjà déclaré : « Plusieurs agents de la CCLTB, avec qui je n'ai aucun lien de parenté, m'ont alerté sur des risques psychosociaux et du mal-être au travail ».

La collectivité a été étonnée de cette information.

De façon factuelle et non péremptoire comme des déclarations pouvant porter à confusion, à ce jour la CCLTB n'a été saisie :

- ni par la médecine de prévention (AIST89),
- ni par les représentants du personnel (CST),
- ni par les syndicats,
- ni par les responsables de pôle et chefs de service,
- ni par aucun agent,
- ni par vous-même,

d'éléments concrets.

Aussi, pour nous permettre d'apporter un soutien au(x) agent(s) potentiellement concerné(s) et de mettre en place des actions nécessaires, je vous saurai gré de bien vouloir partager avec la direction et moi-même les informations que vous détiendriez, dans le cadre d'un échange confidentiel à ce sujet. En effet, le conseil communautaire, instance publique, n'est ni le lieu ni le moment propice pour évoquer ces sujets, quand on souhaite réellement apporter une réponse à un agent en souffrance.

Soyez assuré que je suis particulièrement attentif au bien-être des agents.

Je me permets de vous indiquer que le taux d'absentéisme (maladie ordinaire) est stable, cet indicateur ne peut être révélateur de risques psychosociaux.

D'autant plus, que lorsqu'un agent est placé en congé de maladie ordinaire le motif n'est pas porté à la connaissance de la collectivité employeur. Ce dernier reste sous couvert du secret médical.

D'ailleurs, je vous remercie de m'informer sur vos sources d'information sur l'importance en nombre des arrêts maladies au sein de la collectivité que vous mentionnez, cette donnée étant par essence confidentielle et non disponible. Je vous remercie aussi de nous éclairer sur ce nombre que vous jugez comme « important ».

Enfin, je tiens à informer les élus présents ce soir que les agents de la CCLTB bénéficient du service MNT PSY depuis août 2021 et avant cela du service d'écoute et d'assistance psychologique (Gras Savoye), la plaquette sera jointe au procèsverbal du conseil communautaire. Un numéro vert est accessible 6 jours sur 7 à tout agent de façon anonyme et la confidentialité est assurée.

Les agents ont également la possibilité de prendre rendez-vous directement avec le médecin de prévention (AIST89) sans passer par la CCLTB.

La CCLTB saisit également l'AIST à son initiative lorsqu'elle constate ou a été informée d'une situation préoccupante concernant un agent.

Enfin, en termes de qualité de vie au travail, la collectivité est pro-active et organise régulièrement des animations à destination de l'ensemble des agents : bulle d'oxygène, concours collaboratif, soutien pour l'arrêt du tabac, invitations à des moments conviviaux interservices, vœux, ...

Aussi, à ce jour, les agents de la collectivité n'encourent aucun risque psychosocial, contrairement à vos dires non argumentés.

2ème question

« Bonjour Régis,

Vous êtes venu en mairie de Saint-Martin il y a quelques semaines pour m'annoncer la fermeture de l'ISDI.

Vous m'avez ensuite parlé d'une « mise en sommeil » du site.

Quelle est la situation actuellement et quelles sont les pistes envisagées pour ce site ? Quelle décision finalement ?

Salutations distinguées, Benjamin LEMAIRE »

Nous vous avons rencontré le 31 janvier concernant l'ISDI de Saint-Martin, afin de vous tenir informé au plus tôt des informations dont nous disposions.

A ce jour, il n'y a pas de changement depuis notre visite à Saint Martin avec Madame JÉRUSALEM.

Il est prévu de fermer l'ISDI dès la mise en place du REP (filière à responsabilité élargie) pour laquelle le Gouvernement a missionné 4 éco-organismes qui se sont constitués en SAS pour définir les règles d'application (Ecominero – Valobat – Valdemia – Ecomaison).

Cela nous a été annoncé à Dijon lors d'une réunion organisée par la Région Bourgogne Franche-Comté le 13 avril.

Cette mise en place va s'accompagner d'un maillage territorial de récupération des déchets industriels qui couvrira progressivement 100 % du territoire.

Nous attendons un peu plus de visibilité et les informations seront évidemment communiquées à la commune de Saint Martin, dans le même esprit d'échanges d'information que lors de notre première visite.

3^{ème} question

« Bonjour,

Peut-on avoir le bilan « Week-end découverte du Tonnerrois avec de potentiels futurs habitants » organisé en octobre dernier ?

Le coût total pour cette opération et le coût pour la Communauté de Communes ?

Salutations distinguées, Benjamin LEMAIRE »

Concernant votre question sur le coût de l'opération :

Il n'a pas changé par rapport à ce qui était prévu et ce qui a été annoncé depuis le début, soit :

- Coût prestation cabinet LAOU = 45 000 €
- Subvention de la Région = 23 220 €
- Reste à charge pour la collectivité = 21 780 €

Coût global de réception du week-end (transport, hôtel, repas...) = 5 047,34 €.

Soit un coût global pour la collectivité de 21 780 + 5 047,34 = 26 827,34 €.

Cette opération est une opération sur le LONG TERME, il est évident, que des personnes, des familles ne décident pas déménager et de changer de région en quelques mois. Tout l'intérêt de l'opération, c'est d'accompagner sur le long terme.

Une réunion de bilan avec le CODIR/COTEH de l'opération et le cabinet est prévue le 26 mai.

Cependant, d'une manière générale, voici quelques chiffres sur la période de mai 2022 et au 5 mai 2023 :

- 312 864 personnes ont vu la campagne sur les réseaux sociaux (données LAOU),
- 384 inscrits, dont:
 - *9 profils dits motivés à contacter à court-terme,
 - * 26 motivés à contacter à long terme (projets 2024/2025...),
 - *60 profils sont en cours d'accompagnement par les services de la CCLTB.

Dans les 60 profils en cours d'accompagnement nous échangeons avec des familles qui sont vraiment proches d'une installation :

- Famille « H » (couple avec 3 enfants) : ils ont signé une promesse de vente chez le notaire le 28 avril 2023,
- Famille « L » (couple) : la femme est professeur de math dans le privé, lui est photographe, elle a postulé à une offre et attend la réponse pour enclencher l'installation.

Concernant les personnes qui ont participé au week-end de découverte du Tonnerrois :

- Une des familles s'est installée en Bourgogne (à Beauvoir en Puisaye) malheureusement pas dans le Tonnerrois,
- Nous sommes toujours en contact avec 4 familles :
 - *Famille « T » (2 personnes) : échange avec des établissements bancaires pour achat d'une résidence principale dans le Tonnerrois dans un délai de 6 mois/1 an,
 - *Famille « S » (1 mère et sa fille) : la mère est infirmière, offre d'emploi envoyée, prospection en cours et échange d'informations locales,
 - *Famille « B » (couple): projet en réflexion car lui est policier et en réflexion sur une reconversion, projet à plus long terme.

Le projet LAOU fonctionne bien. Nous avons une réunion dans les jours qui viennent et je pense que c'est un bon projet.

Le conseil de ce soir est terminé. Le prochain aura lieu le 20 juin.

Je vous rappelle aussi que nous aurons une réunion des maires et un certain nombre d'autres festivités qui vous seront annoncés par Emeline très prochainement.

Le conseil est terminé.

La séance est levée à 20 h 30.

SIGNATURES

Le président de séance
Monsieur Régis LHOMME,
1er Vice-président

La secrétaire de séance
Madame Jeannine RIS

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 42-2023 : Administration générale** Election *Election de nouveaux vice-présidents*
- **Délibération n° 43-2023 : Administration générale** Election *Vote sur la modification ou le maintien de la composition du bureau communautaire*

"LE TONNERROIS EN BOURGOGNE"

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

Page 1/3

100000000000000000000000000000000000000	_		TITULAIRE		_		SUPPLEANT	
COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon	М.	MURAT	Olivier	Mik	Mme	AUBLIN	Sofie	
A donné pouvoir à				-quy				
Ancy-Le-Franc A donné pouvoir à	M.	DELAGNEAU	Emmanuel	= Inj	-			
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc	A				
A donné pouvoir à Ancy-Le-Franc	М.	ROBETTE	Jacques	011				
A donné pouvoir à	_							, ,
Ancy-Le-Libre A donné pouvoir à	Mme	BURGEVIN	Véronique	Bulken	Mme	HUGEROT	Maryvonne	tigue
Argentenay A donné pouvoir à	M.	TRONEL	Michel	- //	Mme	MARONNAT	Monique	. /
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MUNIER	Patrice	of	М.	MATHEY	Lionel	
A donné pouvoir à				1	\vdash			
Arthonnay A donné pouvoir à	М.	LEONARD	Jean-Claude	200	Mme	TAVIOT	Léa	
Baon	M.	CHARREAU	Philippe		Mari	CARLE	Cálles	
A donné pouvoir à				10	Mme	CARLE	Céline	
Bernouil A donné pouvoir à	M.	FOURNILLON	Dominique	Dill	М.	GALLY	Jean-Claude	
Chassignelles A donné pouvoir à	Mme Raiga	JERUSALEM S LHOGAE	Anne	77	М.	TRUCHY	Maryan	
Cheney A donné pouvoir à	м.	CALONNE	Marc	Col	<u>M.</u>	FAILLOT	Jim	
Collan A donné pouvoir à	Mme	GIBIER	Pierrette	delles	М.	POUSSIERE	Loïc	1
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		М.	BRIGAND	Jean-Pierre	Jan
A donné pouvoir à								
Cry-Sur-Armançon A donné pouvoir à	М.	DE PINHO	José	Lebt	М.	HACQUIN	Denis	
Dannemoine A donné pouvoir à	M.	KLOËTZLEN	Eric	A	M.	BRISSON	Laurent	
Dyé A donné pouvoir à	M.	DURAND	Olivier	ans	М.	ROUGET	Yves	
Epineuil	Mme	JOUVEY	Maryline	3				
A donné pouvoir à Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise	m				
A donné pouvoir à								
Flogny La Chapelle A donné pouvoir à	M.	CAILLIET	Jean-Bernard	2-5				
Flogny La Chapelle A donné pouvoir à	M.	DEPUYDT	Claude	Lever				
Flogny La Chapelle	Mme	DRUJON	Nathalie	Coccusie				
A donné pouvoir à Fulvy	M.	HERBERT	Robert	Hull	M.	BIZIOT	Hervé	
A donné pouvoir à				() /				
Gigny A donné pouvoir à	M.	REMY	Georges	HA	M.	TOBIET	Michel	
Gland A donné pouvoir à	Mme	CAMUS-NEYENS	Sandrine	ì	М.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François	ALL	Mme	AUBRIOT	Mélanie	
A donné pouvoir à			_	All I				
Junay A donné pouvoir à	M.	PROT	Dominique	A	M.	LHOMME	Ludovic	
				,				

	_		TITULAIRE		_			
COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité NOM		SUPPLEANT Prénom	Signature
Lézinnes	M.	BRUMEAUX	Michel		-	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	ricioni	Signature
		BRUMEAUX	Michel					
A donné pouvoir à	$\overline{}$			٨	_			-
Lézinnes	Mme	RIS	Jeannine	O.				
A donné pouvoir à	_			100				
Mélisey	M.	BOUCHARD	Michel	(Mme	RONDOT	Pascaline	
A donné pouvoir à			(7	Ivillie	KONDOT	Pascaline	
Molosmes	M.	BUSSY	Dominique	-ex	7			
A donné pouvoir à		2000000		9	M.	RABY	Daniel	
			(ECNAR)	(,)				-
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis	tools	М.	LAVINA	Xavier	
A donné pouvoir à	_		_	9				
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc	011	Mme	FRANCHE	Céline	
A donné pouvoir à	_			(02)	Ivillie	FRONTE	Cenne	
Perrigny-Sur-Armançon	Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	IAAA				
			i i	Bar	Mme	LEGRIS	Laure	
A donné pouvoir à	17	Yours GONE	7	- 1	-		-	
Pimelles	M.	RETIF	Adrien		Mme	GOUSSARD	Nadège	
A donné pouvoir à				Sur				
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		Mme	GOVIN	Thérèse	
A donné pouvoir à	_		1	incus	winte	COVIN	inerese	
Ravières	M.	FOREY	Vincent	101 -				
111111111111111111111111111111111111111	IVI.	PORET	vincent	1011				
A donné pouvoir à								
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
A donné pouvoir à								
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi	11111		00011		
A donné pouvoir à				1669	Mme	ROCH	Christine	
	M.	NEVEUX	Jacky	Newent				
Rugny	IVI.	NEVEUX	Јаску	The state of the s	Mme	BINET	Lydie	
A donné pouvoir à			_					
Saint-Martin-Sur-Armançon	M.	LEMAIRE	Benjamin	1	M.	MOISY	Philippe	
A donné pouvoir à								
Sambourg	M.	PARIS	Stéphane (
A donné pouvoir à	Tor.	PONSARD		CA!	M.	FOREY	Bernard	
	0			1.	3			,
Sennevoy-Le-Bas	M.	VARAILLES	Dominique		Mme	RAOUX	Roseline	· Vanes
A donné pouvoir à				1				0/000-
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis	1	Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
A donné pouvoir à				out	in inc	JANUAL WAR	Agries	
Serrigny	Mme	THOMAS	Nadine	1	250	Value of the second		
A donné pouvoir à				4	M.	MAROLLES	Martial	
				1. 0	_			
Stigny	Mme	DOLLIER	Anne	Market	M.	DE DEMO	Paul	
A donné pouvoir à	_			10.00.0				
Tanlay	M.	DELPRAT	Eric	S. D.				
A donné pouvoir à				m prop				
Tanlay	M.	ROY	Yohan	VOK				
				100				
A donné pouvoir à				11/200				
7. (U.S. 4)	Mme	YVOIS	Caroline					
A donné pouvoir à				U X				
Thorey	M.	NICOLLE	Régis	icely	M.	MARLIN	Jean	
A donné pouvoir à								
	M.	SABOURIN	Sébastien	16.				
				9	M.	BONNET	Loïc	
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	AGUILAR	Dominique	excusée				
A donné pouvoir à								
Tonnerre	Mme	BAILICHE	Bahya					
A donné pouvoir à				111				
	M.	CLECH	Cédric					
		vec ell	cedific					
A donné pouvoir à								
Tonnerre	M.	DROUVILLE	Michel					
Tonnerre		10.000 77 00.000 77						

COMMUNE			TITULAIRE				SUPPLEANT	
COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
A donné pouvoi	rà			-				
Tonnerre	Mme	ELBACHIR	Nicole	015	2			
		Economic	Micorc	34				
A donné pouvoi	$\overline{}$	1			-			
Tonnerre	M.	FICHOT	Jean-François					
A donné pouvoi	à			- 11	_			
Tonnerre	M.	HAMAM	Nabil	\/\\	-			
A donné pouvoi	à			1				
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal	- "				
200 00000		LENOIR	ruscui	4	1			
A donné pouvoir	$\overline{}$	least the same of	1	_	-			
Tonnerre	M.	LETRILLARD	Laurent	excuse				
A donné pouvoir	à			1				
onnerre	M.	MANUEL	Lucas	1.1-				
A donné pouvoir	à Man	C CALONNE		1	T			
Connerre	Mme	ORGEL	Emilie					
		ORGEL	Emille	_	1			
A donné pouvoir	$\overline{}$		т —	-	_			
Tonnerre	Mme	PRIEUR	Chantal		1			
A donné pouvoir	à			1				
onnerre	M.	ROBERT	Christian					
A donné pouvoir	à			-				
	Mme	TOULON			_			
Tonnerre		TOULON	Sylviane	_				
A donné pouvoir	$\overline{}$	_	_	1 /20	_			
richey	Mme	GRIFFON	Delphine	4	M.	FONTUGNE	Clément	
A donné pouvoir	à		-	8/19		1.5011.5.511.6.	oranicite	
ronchoy	M.	DEZELLUS	Emmanuel		1	no metani		
A donné pouvoir	à Beni	amin LEDAIRE			M.	PATEY	Jean-Marie	
	1 0		7		-			
l'ézannes	м. О	LHOMME	Régis	1	M.	SEURAT	Laurent	
A donné pouvoir	à			1	₩			
/ézinnes	M.	SOEHNLEN	Pascal	- M	M.	PACAULT	Philippe	
A donné pouvoir	à							
filliers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques	10 -				
A donné pouvoir				7	M.	PETIT	Patrice	
	T	L	I	1	-			
fillon	Mme	CHAMPAGNE-MANTEAU	Nadine	· excusée	M.	BELLEGANTE	Anthony	
A donné pouvoir	τ			100	-			
'ireaux	M.	PONSARD	José	CA	M.	HOUDOT	Sylvain	
A donné pouvoir	à			A			- Jivaiii	
liviers	M.	PORTIER	Virgile		3			1
		- SMITEN	T. I. Sine	-	Mme	JOUSSEAU	Catherine	de la
A donné pouvoir	τ		1	,	-	-		~~~
rouerre	M.	PIANON	Maurice	M	M.	ZANIN	Alain	#/.
A donné pouvoir	1		•	1 70			0.00000	11